



MAIRIE DE GALLUIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

Étaient présents :

Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Jean-Louis MARTINELLI, Marion FANCHON, Georges WILLEMOT, Éric GAUDIN, Nelly GAUTIER, Farid KEDJAM, Laetitia LARIVE, Fanny HERRERAS, Christian VALLEE.

Absents excusés avant donné un pouvoir :

Sandrine VIROT ayant donné un pouvoir à Georges WILLEMOT,
Sylvie ROULAND ayant donné un pouvoir à Annie GONTHIER.

Absents non excusés :

Alexis BOULAY.

Absents excusés :

Marie-Hélène MENU.

Désignation d'un Secrétaire de séance :

Georges WILLEMOT est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 21h00 par Madame le Maire, Annie GONTHIER. Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 novembre 2019.

DELIBERATION N° 2019/41 : DROIT DE PREEMPTION TERRAIN ROUTE DU PETIT CLOS :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles [L 210-1](#), [L 211-1](#) et suivants, [L 213-1](#) et suivants, [R 213-4](#) et suivants, [R 211-1](#) et suivants, et [L 300-1](#),

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Galluis,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 28/19, reçue le 23 octobre 2019 adressée par maître PEZERON notaire à Montfort l'Amaury en vue de la cession moyennant le prix de 360 000€ d'une propriété sise à 4, Route du Petit Clos à Galluis cadastrée ZA 17 (1090 m2), ZA 75 (709 m2) et za171 (1667 m2) au 4, Route du Petit Clos, d'une superficie totale de 3 466 m2 appartenant à Monsieur DUPERCHE.

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 28 novembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de Mme Annie GONTHIER,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Éric GAUDIN, Laetitia LARIVE, Christian VALLEE.

Ont voté contre :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Georges WILLEMOT, Michel GOURLIN, Sylvie ROULAND, Sandrine VIROT.

Se sont abstenus :

Marion FANCHON, FaridE KEDJAM, Fanny HERRERAS.

DECIDE

De ne pas préempter la propriété cadastrée ZA 17 (1090 m2), ZA 75 (709 m2) et za171 (1667 m2) au 4, Route du Petit Clos, d'une superficie totale de 3 466 m2 appartenant à Monsieur Christophe DUPERCHE, Monsieur Robin DUPERCHE et Madame Fabienne COLOMBIER.

DELIBERATION N° 2019/42 : DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Mme le Maire explique la nécessité de régulariser comptablement un dépassement au chapitre 65 et de transférer les crédits disponibles pour l'aménagement de la Rue de la Gare.

Vu le Budget Primitif 2019 de la commune, adopté le 4 avril 2019,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à régularisations comptables,

Ayant entendu l'exposé de Mme Annie GONTHIER,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Georges WILLEMOT, Marion FANCHON, Michel GOURLIN, Éric GAUDIN, Nelly GAUTIER, Sylvie ROULAND, FaridE KEDJAM, Sandrine VIROT, Laetitia LARIVE, Fanny HERRERAS, Christian VALLEE.

AUTORISE

Mme le Maire à procéder aux augmentations de crédits de dépenses et de recettes indiquées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60628 : Autres fournitures non stockées	9.77 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9.77 €	
D 21311 : Hôtel de ville	225 375.54 €	
D 21312 : Bâtiments scolaires		10 000.00 €
D 2188 : Autres immo corporelles		5 672.75 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	225 375.54 €	15 672.75 €
D 2318 : Autres immos corp. en cours		209 702.79 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		209 702.79 €
D 65372 : Cotisation alloc. fin mandat		9.77 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		9.77 €

DIVERS :

L'ordre du jour étant épuisé la réunion du Conseil s'est terminée à 21 heures 30.

Le Maire,



Annie GONTHIER